



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD  
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 599-2014, 600-2014-08, 601-2014-32 ET 601-2014-33

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée, Me Stéphanie Parent, greffière, de la susdite Ville, que lors de la séance ordinaire du 08 juillet 2014, le Conseil municipal a adopté les règlements suivants :

- ✓ Règlement 599-2014 modifiant le plan d'urbanisme numéro 599 – Modification des superficies et des dimensions des lots dans les aires d'affectation rurale champêtre et rurale;
- ✓ Règlement 601-2014-32 modifiant le règlement de zonage numéro 601, tel qu'amendé, afin de se conformer au plan d'urbanisme 599, tel qu'amendé.

**QUE** lors de la séance ordinaire du 12 août 2014, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- ✓ Règlement 600-2014-08 modifiant le règlement de lotissement numéro 600, tel qu'amendé afin de modifier certaines dispositions.

**QUE** lors de la séance ordinaire du 14 octobre 2014, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- ✓ Règlement 601-2014-33 modifiant le règlement de zonage numéro 601, tel qu'amendé, afin de modifier les dispositions relatives à la location de chambre.

La Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a émis, le 15 octobre 2014, des certificats de conformités officiels pour ces règlements, tel que prévu par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Les règlements numéros 599-2014, 600-2014-08, 601-2014-32 et 601-2014-33 sont entrés en vigueur à la même date.

Ces règlements peuvent être consultés aux bureaux administratifs de la Ville situé au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et 13 h à 17 h et le vendredi de 7 h 30 à 12 h ainsi que sur le site web au [www.st-colomban.qc.ca](http://www.st-colomban.qc.ca)

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DE L'AN DEUX MILLE QUATORZE.

---

Me Stéphanie Parent  
Greffière  
[sparent@st-colomban.qc.ca](mailto:sparent@st-colomban.qc.ca)

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Me Stéphanie Parent, greffière de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et en publiant une copie dans le journal « *Le Mirabel* » édition du 07 novembre 2014.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat ce septième jour de novembre de l'an deux mille quatorze.

---

Me Stéphanie Parent  
Greffière  
[sparent@st-colomban.qc.ca](mailto:sparent@st-colomban.qc.ca)